



Corbeil-Essonnes-Environnement

Corbeil-Essonnes, le 15 février 2019

Objet: enquête publique en vue du déclassement d'emprises du domaine public communal situées avenue Serge Dassault à Corbeil-Essonnes

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans deux avis ci-joints (12/10/2008 et 26/03/2012) notre association a développé les arguments qui démontrent que la création et la réalisation de la ZAC de la Montagne des Glaises - dont le toponyme est édifiant - sur une ancienne zone N, constituent une atteinte majeure à l'environnement et à la qualité de vie des habitants, du fait de l'imperméabilisation irresponsable des sols et de l'amplification des phénomènes de ruissellement.

Dans la pièce 2.notice explicative, exciper de la « dédensification du bâti » liée à la destruction des tours d'habitation du quartier des Tarterêts pour justifier **l'imperméabilisation à 84 % des 9 hectares de l'ancienne zone N**, témoigne d'une singulière conception de la géographie de la commune et de l'occupation du sol.

« L'offre en logements diversifiés doit être complétée avec la création de 22 maisons de ville par Foncière Logement sur les emprises objet du déclassement. »

Les habitants des parcelles riveraines de ce futur programme ont déjà subi de très importants troubles de jouissance, voire dommages, liés à la réalisation de la ZAC. De nouvelles atteintes à leur qualité de vie viendraient s'ajouter, notamment pour les habitants des parcelles AC 745-746 / 405 / 404, du fait de la très faible profondeur de la bande de terrain entre leur clôture et la voie de circulation automobile.

Nous nous étonnons de ne pas trouver dans le projet de déclassement des éléments qui permettraient d'apprécier l'importance du trafic automobile et son impact sur le voisinage immédiat.

Le terrain d'assiette de ce programme n°9 **en contrebas** de l'avenue Serge Dassault devrait être remblayé. Les futurs habitants seraient donc au niveau de cette voirie et **très proches** de celle-ci. Ils pourront ainsi rythmer leur vie à l'aune du passage des voitures et des bus très nombreux qui l'empruntent.

Les différents intervenants publics et privés qui veulent l'implantation de 22 maisons de ville locatives - à cet endroit -, font preuve d'une très distanciée conception de la qualité de vie et d'un mépris sans nom pour les personnes qui y habiteraient.

Pour toutes ces raisons nous nous opposons à ce projet de déclassement et demandons que ces parcelles soient végétalisées.

Nous vous prions, Monsieur le commissaire enquêteur, de recevoir nos salutations distinguées.

Claude Combrisson, président de Corbeil-Essonnes-Environnement

pièces jointes : avis des 12/10/2008 et 26/03/2012

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, Siren 539 875 682, APE 9499Z
adhérente d'Essonne-Nature-Environnement
13, rue du 14 Juillet 91100 Corbeil-Essonnes
confluence91@orange.fr
<http://www.confluence-91.org>